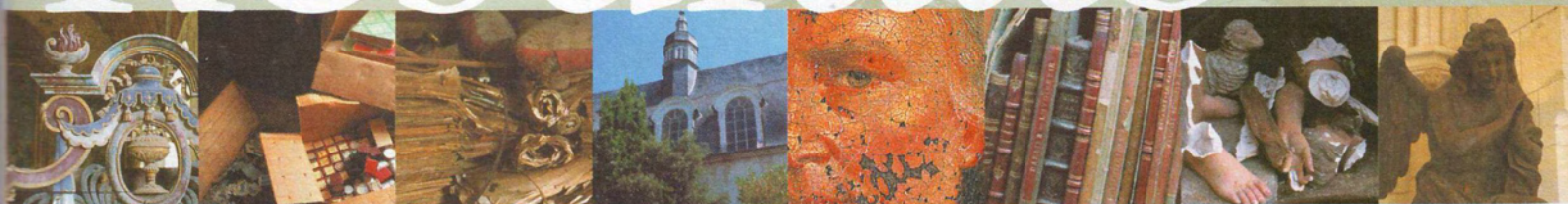


Résultats

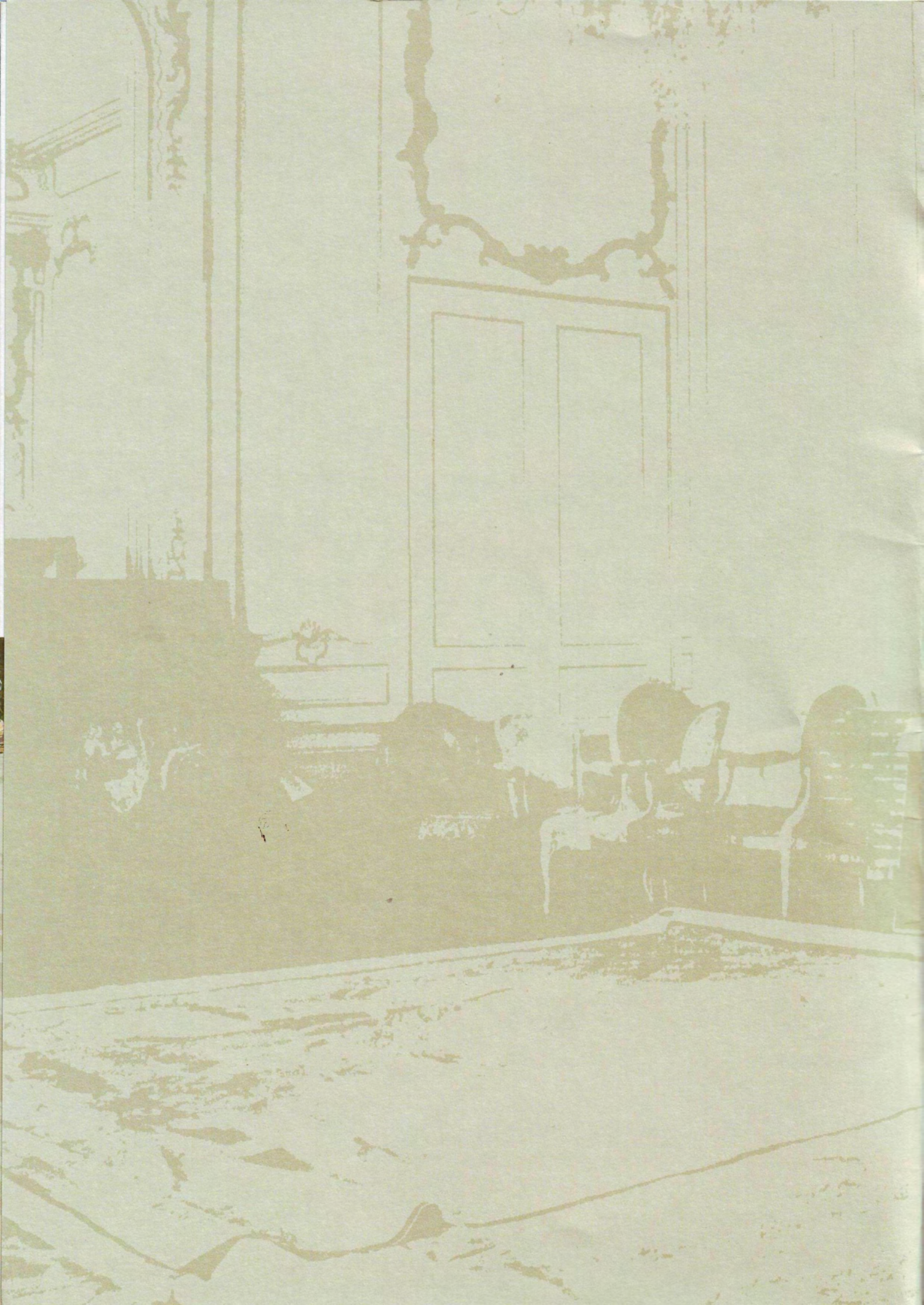


de l'enquête sur l'état
de conservation matériel
des biens culturels mobiliers
du patrimoine public
de Basse-Normandie

NORMANDIE



PATRIMOINE



Sommaire

Le contexte.....	4
Une étude en 3 étapes.....	5
Le champ de l'enquête.....	6
Les domaines des biens culturels mobiliers.....	7
L'inventaire.....	8
L'évaluation sur sites de l'état de conservation des biens culturels.....	9
La nature des biens culturels mobiliers détenus.....	10
L'appréciation de l'état de conservation.....	11
Les besoins d'information et de formation.....	12
Les facteurs de dégradation des biens culturels mobiliers.....	13
La prévention des sinistres et les plans d'urgence.....	14
La rédaction d'un plan d'urgence.....	15
Analyse des résultats.....	16
Conclusion.....	18



Le contexte

La région de Basse-Normandie compte 3 départements et 1 812 communes dont plus des deux tiers ont moins de 500 habitants. La configuration rurale de notre région induit la dispersion des biens culturels mobiliers.

“ Les biens culturels mobiliers sont tous les biens meubles qui sont l'expression ou le témoignage de la création humaine ou de l'évolution de la nature et qui ont une valeur ou un intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique ou technique. ”

Définition de l'UNESCO

Dans la perspective d'établir des orientations stratégiques destinées à favoriser l'implantation, puis le développement de politiques de gestion de la préservation des biens culturels, il a été considéré comme nécessaire de s'appuyer sur des données précises.

C'est pourquoi une enquête a été réalisée auprès de 2 080 collectivités et institutions. Le présent document en communique les principaux résultats.

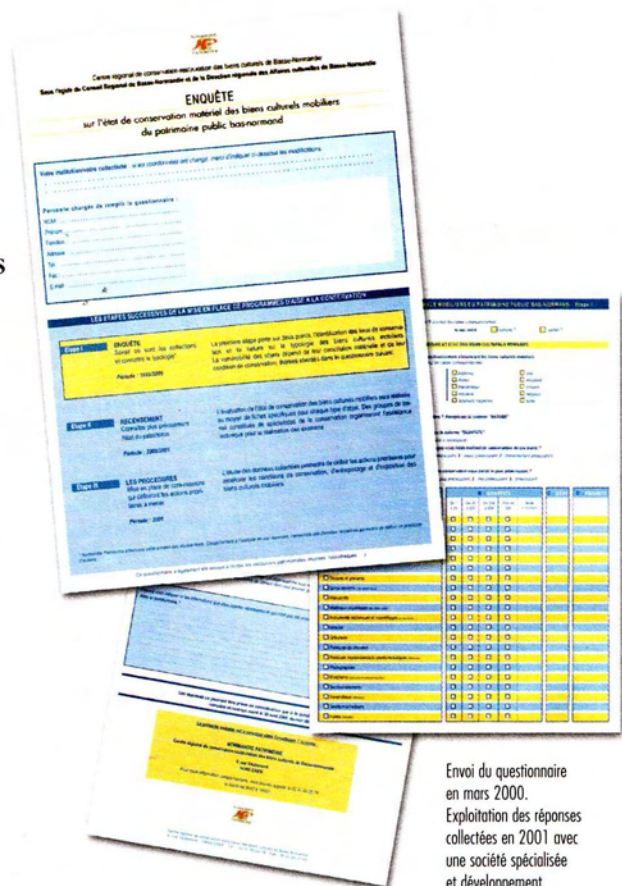
Une étude en 3 étapes

> L'enquête

sur l'état de conservation matériel des biens culturels mobiliers du patrimoine public bas-normand constitue la première étape de l'étude.

Elle a pour objectifs de :

- > Connaître les besoins exprimés par les collectivités et les institutions en termes d'information et de formation dans le domaine de la conservation des biens culturels mobiliers dont elles ont la responsabilité.
- > Identifier les lieux de conservation et la typologie des objets considérés dans la perspective d'évaluer plus précisément l'état de conservation matériel des biens culturels.

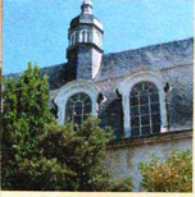


Envoi du questionnaire en mars 2000. Exploitation des réponses collectées en 2001 avec une société spécialisée et développement d'une base de données afin d'analyser les résultats.

> L'évaluation sur sites

> La définition des axes prioritaires





Le champ de l'enquête

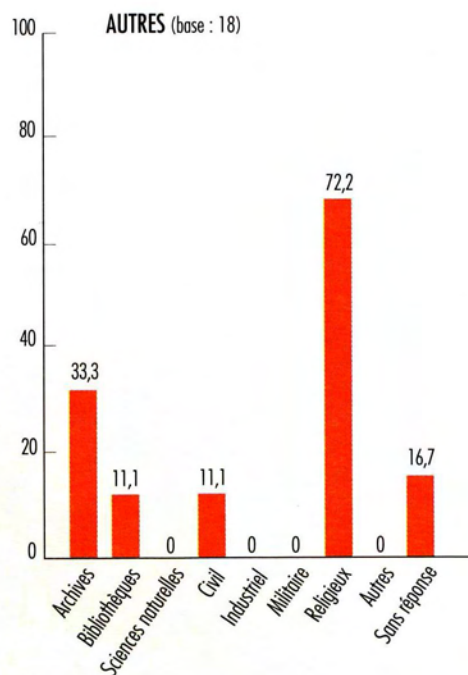
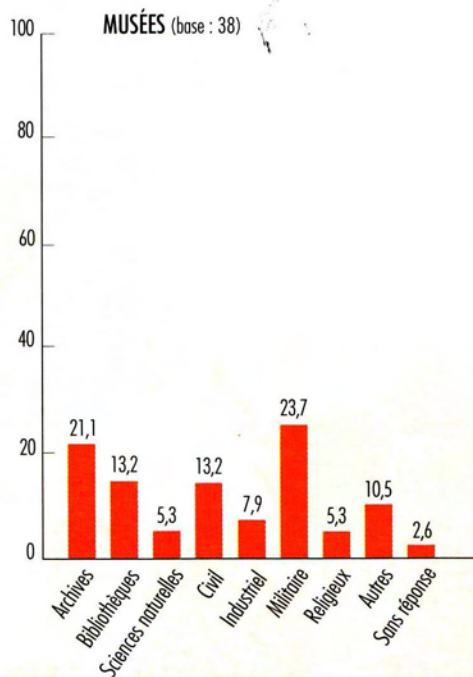
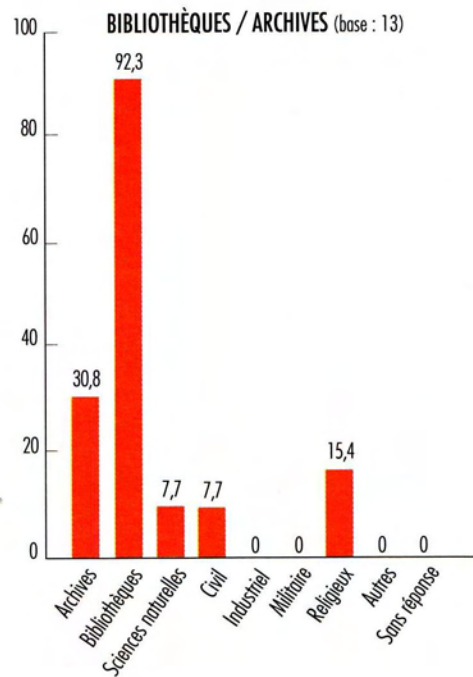
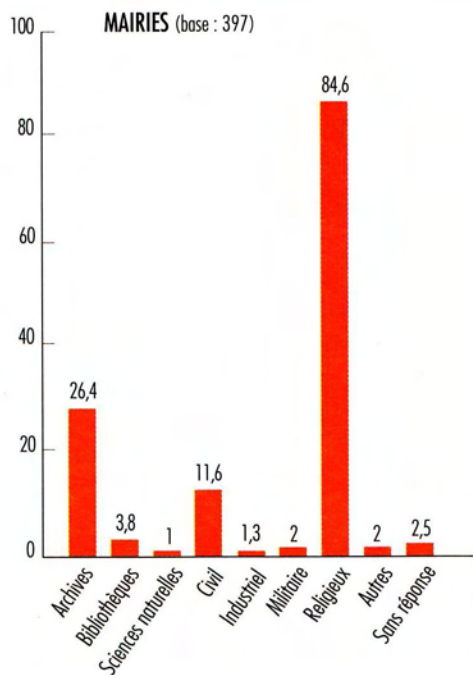
COLLECTIVITÉS ET INSTITUTIONS	Envois	Retours*	Retours exploités
MAIRIES	1 814	448	397
BIBLIOTHÈQUES / ARCHIVES	47	15	13
MUSÉES	91	38	38
INSTITUTIONS RELIGIEUSES	52	10	5
HÔPITAUX	21	10	10
AUTRES	55	6	3
DÉPARTEMENTS			
CALVADOS	818	209	175
MANCHE	699	177	169
ORNE	563	141	122
TOTAL	2 080	527 (25,3%)	466 (22,4%)

* Certains questionnaires ont été renvoyés non remplis et d'autres sont parvenus après l'exploitation statistique.



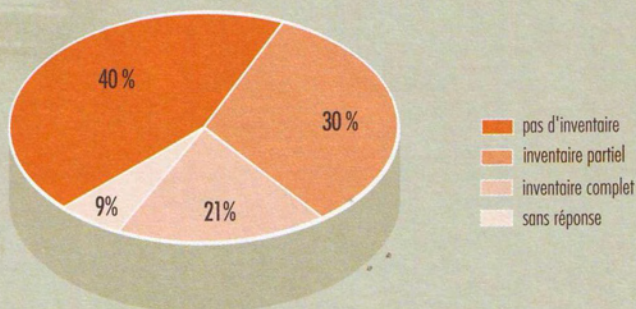
Les domaines des biens culturels mobiliers

Exemple 84,6 % des mairies détiennent des biens culturels relevant du domaine religieux.



L'inventaire

“ Un inventaire de votre patrimoine a-t-il été réalisé ? Si oui, est-il complet ou partiel ? ”



La question de l'inventaire est un des éléments structurants de toutes les politiques de gestion du patrimoine culturel. Il existe plusieurs définitions relatives à la notion d'inventaire des biens culturels.

Constituer une liste des biens culturels mobiliers appartenant à la collectivité est le premier jalon.

En effet, comment mieux conserver des objets lorsqu'on ne connaît ni leur nature, ni leur nombre ?

L'évaluation sur sites de l'état de conservation des biens culturels

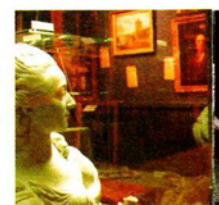
“ Souhaitez-vous participer à l'étape
du recensement, dont le but est de permettre
l'élaboration de programmes pour
l'amélioration de la conservation
du patrimoine ? ”

40 % des collectivités et institutions ont répondu favorablement
à la question.

CALVADOS	
MAIRIES	68 sur 144
BIBLIOTHÈQUES / ARCHIVES	1 sur 3
MUSÉES	12 sur 17
AUTRES	6 sur 11

MANCHE	
MAIRIES	42 sur 145
BIBLIOTHÈQUES / ARCHIVES	4 sur 6
MUSÉES	11 sur 14
AUTRES	1 sur 4

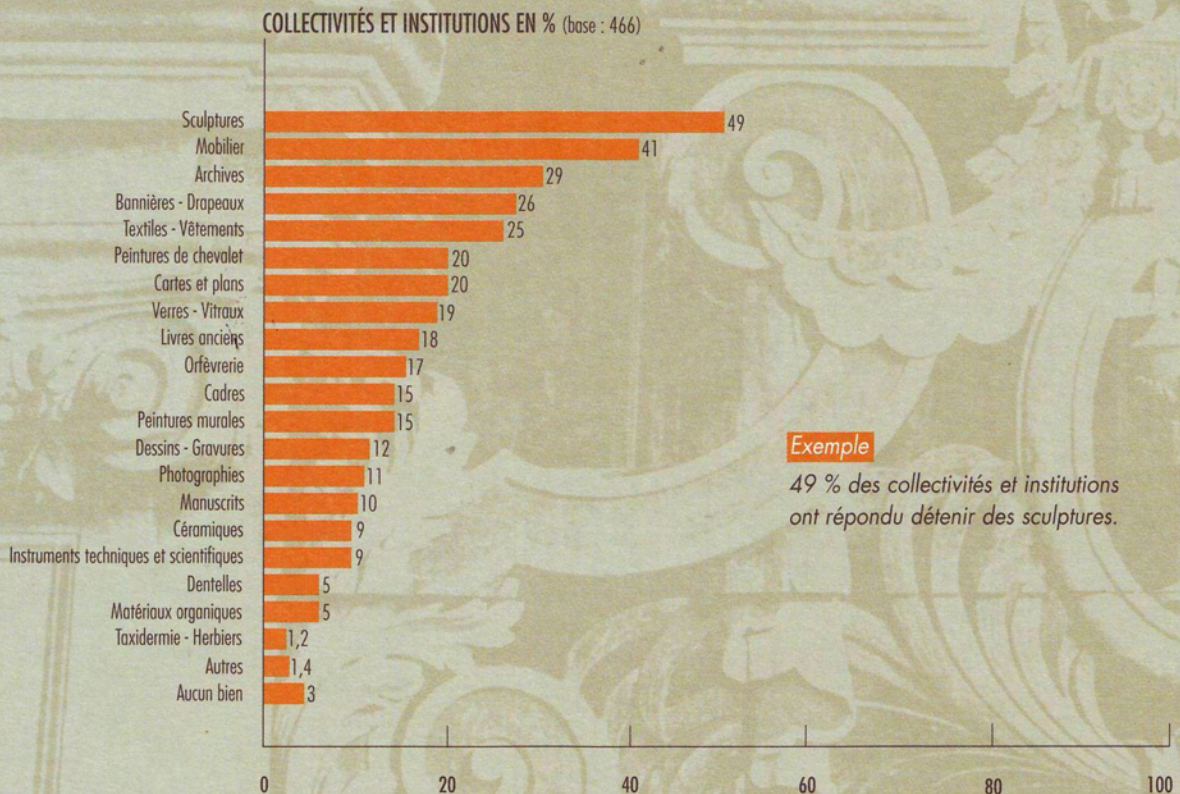
ORNE	
MAIRIES	33 sur 108
BIBLIOTHÈQUES / ARCHIVES	3 sur 4
MUSÉES	4 sur 7
AUTRES	2 sur 3



La nature des biens culturels mobiliers détenus

“ De quelles natures sont les biens culturels mobiliers ? ”

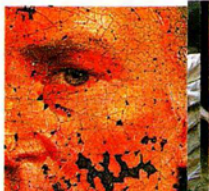
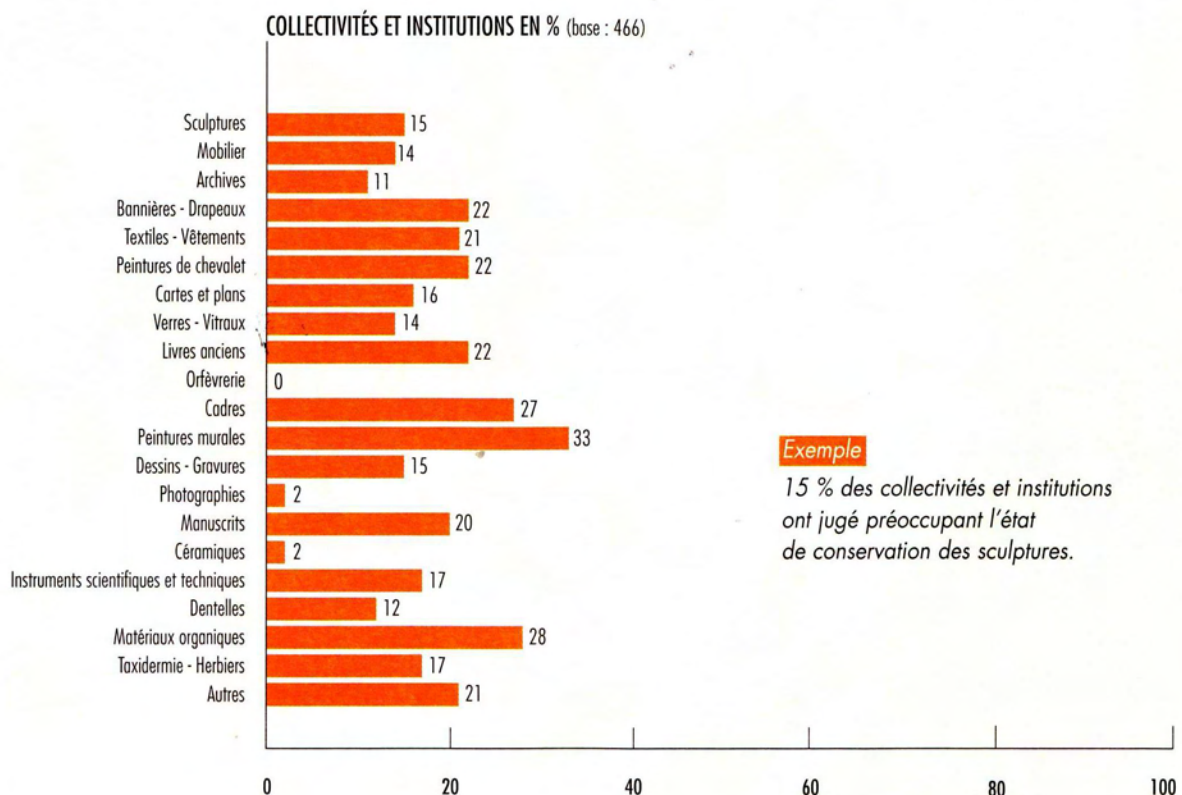
Classement effectué par niveau de présence décroissant



L'appréciation de l'état de conservation

“ Pour chaque nature des biens indiquée, comment jugez-vous l'état matériel de conservation de ces biens : préoccupant, pas très préoccupant, pas du tout préoccupant ? ”

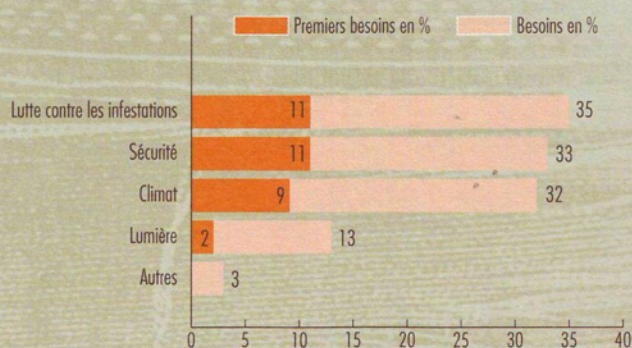
État de conservation matériel jugé préoccupant



Les besoins d'information et de formation

“ En matière de conservation, dans quels domaines pensez-vous avoir besoin d'information ? ”

58 % des collectivités et institutions ont exprimé au moins un besoin.



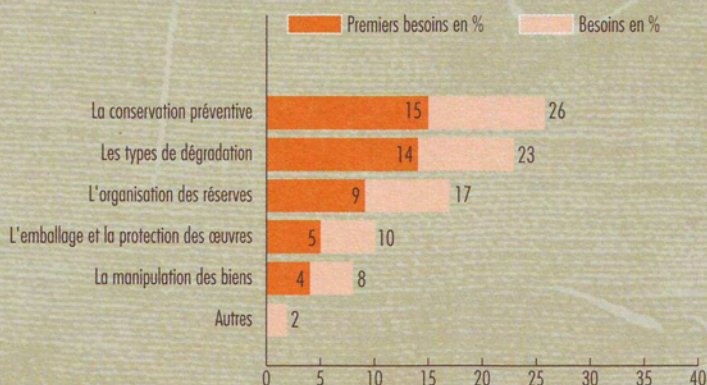
Exemple

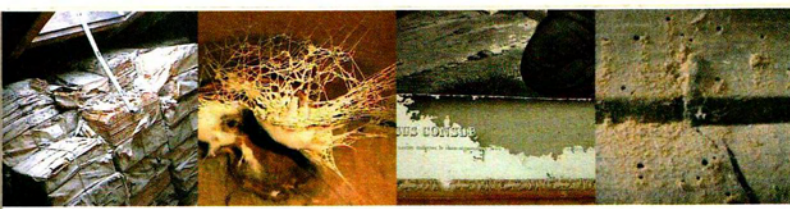
35 % souhaitent de l'information sur la lutte contre les infestations.

11 % considèrent ce besoin comme prioritaire.

“ Dans quels domaines pensez-vous avoir besoin de formation ? ”

41 % des collectivités et institutions ont exprimé au moins un besoin





Les facteurs de dégradation des biens culturels mobiliers

> Les infestations

Les moisissures et les bactéries dégradent les matériaux organiques : papiers, textiles, cuirs, bois. Ces micro-organismes sont omniprésents dans l'air.

Les insectes utilisent les matériaux organiques pour se nourrir et pour s'y développer.

Les dégradations qu'ils provoquent sont progressives et peuvent aller de trous épars à la destruction totale des objets.

> Le climat (humidité relative et température)

La chaleur associée à une humidité relative basse est responsable de l'assèchement et de la friabilité de certains matériaux.

La chaleur et l'humidité relative élevées entraînent la prolifération de moisissures et créent un environnement favorable aux insectes et aux rongeurs.

Les fluctuations importantes d'humidité relative et de température ont un impact sur les propriétés mécaniques des objets : elles favorisent l'apparition de fissures et la formation de rouille.

> La lumière

Les rayons infrarouges, les rayons ultraviolets présents dans la lumière naturelle et artificielle, produisent une élévation de la température à la surface des objets. Ils dessèchent les matériaux organiques et provoquent la décoloration ou le jaunissement des matières dont le vieillissement est alors plus rapide.

La conservation préventive consiste à ralentir les processus de dégradation des biens culturels mobiliers, qu'il s'agisse de facteurs environnementaux ou de l'action de l'homme.

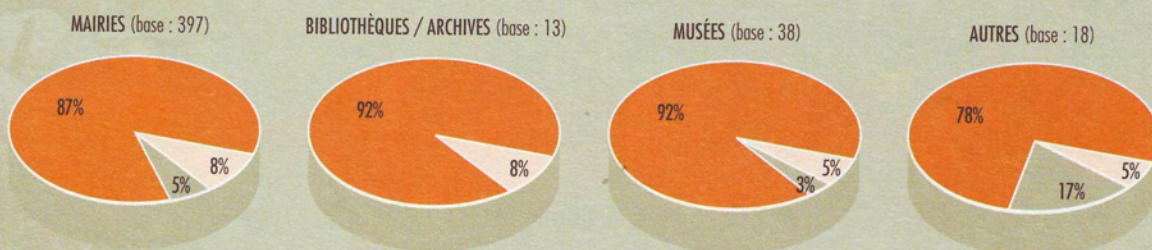


La prévention des sinistres et les plans d'urgence

“ Votre patrimoine mobilier a-t-il été endommagé lors de la tempête de décembre 1999 ? ”

8 % des collectivités et institutions ont répondu affirmativement.

oui non sans réponse

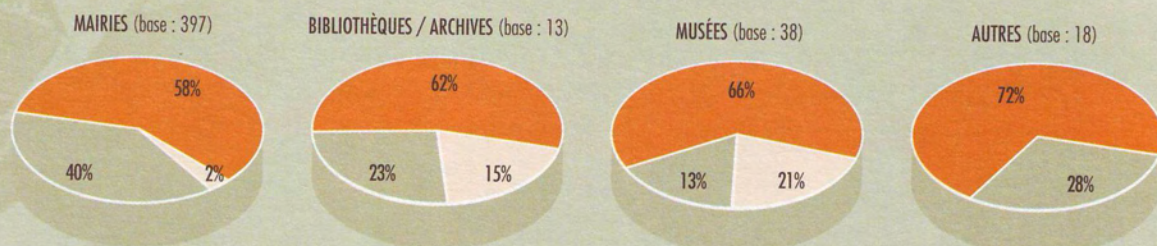


14

“ En cas de sinistre, votre plan d'urgence prévoit-il la protection et l'évacuation des biens culturels mobiliers ? ”

4 % des collectivités et institutions ont répondu affirmativement.

oui non sans réponse



La rédaction d'un plan d'urgence

Un plan d'urgence devrait prendre en compte les points suivants :

- > Évaluer les risques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments contenant des biens culturels.
- > Connaître le niveau de sûreté et de sécurité des installations.
- > Définir les procédures d'évacuation des biens culturels préalablement identifiés et localisés.
- > Avoir à disposition le matériel nécessaire aux interventions d'urgence.
- > Lister les personnes ressources.





Analyse des résultats

Les **réponses** obtenues montrent **un bon niveau de mobilisation** des collectivités et des institutions sur le sujet de la conservation du patrimoine.

Le patrimoine décrit reflète **une grande diversité dans la nature des œuvres détenues**, avec une prédominance du patrimoine d'ordre religieux.

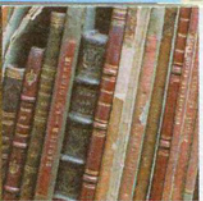
Le **patrimoine** est éparpillé ; certaines communes ne détiennent que quelques biens. Il est **géographiquement dispersé**, situé dans les églises mais aussi dans des édifices civils ou administratifs.

La perception par les enquêtés de l'état de conservation de leur patrimoine permet d'établir **une première typologie des besoins**.

Les **institutions expriment des besoins en matière d'information et de formation**, centrés sur la conservation préventive et sur les risques de dégradation des œuvres. Les enquêtés se montrent réceptifs à des propositions leur permettant de mieux assurer la préservation de leur patrimoine.

Peu de collectivités et d'institutions disposent de plan d'urgence pour la protection et l'évacuation des biens culturels mobiliers en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle.





Conclusion

Face à la masse considérable d'objets, la variété des lieux dans lesquels ils se trouvent et enfin les multiples statuts juridiques qui leur sont associés, il apparaît nécessaire de définir des priorités qui devront s'inscrire dans une chaîne logique de décisions et d'actions.

Si chacun a conscience de l'importance que revêt la conservation du patrimoine, tout le monde sait qu'il est malheureusement impossible de tout conserver dans une logique stricte de conservation. En revanche, **il est possible de préserver un grand nombre d'objets en élaborant des stratégies d'actions hiérarchisées** telles que l'inventaire, le dépoussiérage, le rangement, le conditionnement et le contrôle régulier des lieux où ils se trouvent.

La définition de procédures ne pourra pas être élaborée sur la seule base des résultats d'une étude qui, par ailleurs, se situe dans le champ de l'expérimentation.

Seules des relations étroites de partenariat permettront de développer des politiques de préservation, d'éprouver les outils qui leur sont associés, et enfin d'évaluer leur efficacité sur le long terme. Ces relations devront être établies non seulement avec les acteurs scientifiques du patrimoine mais également avec les collectivités territoriales qui en ont la charge.

NORMANDIE

PATRIMOINE

9, rue Vaubenard - 14000 CAEN
Tél. 02 31 93 25 79 - Fax 02 31 93 21 04
e-mail : norpatcaen@wanadoo.fr



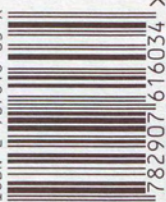
ICONOGRAPHIE

Bibliothèque d'Alençon - Musée Baron Gérard, Bayeux - Mairie d'Orbec - Mairie, église de Bricquebec - Église de Pont-Bellanger
Église de Buais - Mairie, église d'Habloville - Ancienne mairie de Saonnet - Chapelle de Formentin.

Crédits photographiques
Normandie Patrimoine

Brochure réalisée par Normandie Patrimoine
imprimée sur les presses de l'imprimerie Graph 2000 à Argentan
Dépôt légal du 1^{er} trimestre 2003

ISBN 2-907616-03-X



9 782907 616034 >

Edrom'Equib 020516298 - 20/01/03